



TDRs Expertise et animation thématique pour le Réseau
des Villes du Maghreb

Thématique : **Partenariat Public-Privé, attractivité
des territoires et développement local**

Publication 10/07/2023

Contexte :

L'Algérie, la Libye, le Maroc et la Mauritanie ont créé, en 1989, l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Représentant aujourd'hui plus de 100 millions d'habitants, cette région, située au cœur des grands défis mondiaux actuels, constitue un espace clé pour y apporter des solutions. Dans le même temps, les collectivités locales (villes, communes, wilayas, etc.) jouent un rôle croissant dans chacun de ces pays, à la faveur, notamment des processus de décentralisation annoncés et en œuvre. Les Nations Unies et les institutions internationales reconnaissent aujourd'hui le rôle des Autorités locales comme des acteurs clés pour le développement humain, la lutte contre les changements climatiques, la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Ce constat a été partagé notamment à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 à Kinshasa, lors de laquelle les maires du réseau ont souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

C'est pour répondre à cette interpellation qu'un accord cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE, a été conclu le 28 janvier 2015 entre la Présidente de l'AIMF, Madame Anne HIDALGO et le Commissaire européen au Développement, Monsieur Neven MIMICA. L'enjeu de ce partenariat est de renforcer le rôle et la place des maires, de créer les conditions qui favorisent une démarche commune de tous les acteurs du développement, à savoir l'État (les Gouvernements et les parlementaires), la société civile et les collectivités territoriales et de veiller à une meilleure prise en compte des problématiques et des positions des Autorités locales par les décideurs nationaux, régionaux et mondiaux.

Dans la mise en œuvre de ce partenariat dont l'enjeu majeur est une meilleure prise en compte des problématiques et des positions des Autorités Locales par les décideurs nationaux, régionaux et mondiaux, figure en bonne place la mise en place d'un Réseau des Villes Maghrébines. Soutenu par le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, SEM Taïeb Baccouche à l'occasion de la 1^{er} Conférence des Villes de l'UMA (Tunis, 2017 et 2019), le réseau est instrument de l'intégration de l'Union du Maghreb Arabe. Il a permis de mettre en place la Conférence des villes maghrébines, en présentiel en octobre 2019 puis organisée par visio-conférences du fait de la pandémie de Covid-19 et orientée autour de sa riposte. Après examen des différentes possibilités d'enregistrement juridique, et un appui ponctuel des services de l'UMA, les maires ont fait part de la complexité d'enregistrer le réseau, compte tenu, en particulier de la tension entre l'Algérie et le Maroc. Ils ont convenu de s'inspirer de l'exemple du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb (RFLM), qui a fait face à des difficultés similaires, et de s'enregistrer dans un pays tiers. La Ville de Namur (Belgique) est prête à faciliter un tel enregistrement légal, comme elle l'a fait avec le RFLM.

L'Union européenne et l'AIMF ont renouvelé leur partenariat stratégique en 2022, via la signature d'un nouveau programme opérationnel, dénommé SGA-3. Ce partenariat permet notamment de développer l'appui au dialogue régional entre autorités locales, et soutient ainsi la démarche des Villes Maghrébines.

Objectifs du réseau :

Le Réseau des Villes Maghrébines est constitué pour répondre, via une démarche de mutualisation de ressources et de compétences, aux enjeux urbains de cet espace géographique. Les valeurs partagées, telles que l'égalité femmes-hommes, l'inclusion de toutes et tous à la vie de la cité, l'engagement pour un urbanisme à taille humaine, la lutte contre les changements climatiques, constituent le socle du travail mené en commun. En particulier les objectifs suivants sont mis en avant :

- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de cette région au niveau international
- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de la région auprès des Etats et des organisations régionales
- Echanger expériences et bonnes pratiques notamment en matière d'économie sociale et solidaire, de patrimoine, innovation, de gestion des migrants, de délivrance des services essentiels (assainissement, déchets, eau, etc.)
- Susciter des projets de coopération régionale, pour incarner les valeurs que partagent les villes du réseau

Objectifs spécifiques du Réseau des Villes Maghrébines

Dans le cadre de la poursuite des objectifs d'accompagnement du Réseau de villes du Maghreb, une mise à jour de l'identification des besoins thématiques a permis de mettre en lumière les enjeux autour du développement économique local, de l'attractivité des territoires et de la consolidation des ressources fiscales des collectivités locales, qui restent encore une préoccupation pour les villes. En effet, en février 2018 plus de 100 Maires et représentants des villes du Grand Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) et de leurs réseaux se sont retrouvés à Nouakchott autour de la thématique du marketing territorial. Cette rencontre, qui a fortement contribué à renforcer la coopération sous-régionale entre les autorités locale, a mis en lumière la nécessité d'accompagner davantage les collectivités locales dans leur stratégie de marketing territorial.

Le Marketing territorial sujet central des enjeux de développement économique territorial, regroupe l'ensemble des techniques marketing qui visent à travailler et communiquer sur les qualités d'un territoire afin d'en favoriser l'attractivité. Mais au-delà des techniques, il s'agit surtout d'un effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires afin de produire un récit partagé du territoire, de définir un projet susceptible d'attirer des activités économiques, culturelles, touristiques...

C'est donc une question éminemment politique qui a été abordée lors de la rencontre comme étant des enjeux prioritaires pour les villes. Soutenir et développer l'investissement public et privé local reste un défi pour les villes. 6 ans après cette rencontre, la réglementation autour des PPP et des investissements territoriaux s'est développé, les cadres réglementaires au niveau national ont été mis à jour au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Les agences nationales qui accompagnent les investissements publics et appuient le développement des PPP ont, comme en Mauritanie, gagné en autonomie et moyens et jouent un rôle majeur.

Cependant les dispositifs de soutien, d'accompagnement et d'appui publics dédiés aux collectivités se font rares dans certains pays, particulièrement là où la décentralisation est encore fragile. D'autres sont davantage avancés sur les enjeux d'attractivité et disposent de dispositifs de soutien techniques et financiers pour accompagner les collectivités vers une plus grande autonomie financière qui passe par la capacité à créer des opportunités économiques sur les territoires et à valoriser le territoire au niveau national et international.

Une diversité des contextes liés à la diversité politico-économique de la sous-région. Cependant cette diversité est une force pour les processus de capitalisation et renforcement de capacités entre pairs qui fonde l'un des piliers d'action du réseau des villes du Maghreb.

Objectif de la commande

Afin de préparer le renforcement de capacités sur les enjeux d'attractivité des territoires, de partenariats public et privé, de développement de la fiscalité locale, d'investissement public dans les secteurs prioritaires pour les collectivités locales.

Le /la consultant (e) a pour mission :

- Réaliser une revue juridique des cadres existants en matière d'investissement public local, et d'attractivité économique dans les quatre pays cible
- Produire une cartographie des structures, dispositifs étatiques et internationaux d'accompagnement des collectivités locales pour le développement des ressources fiscales, et de l'attractivité économique des territoires
- Saisir les besoins concrets des villes membres de la sous-région sur ces thématiques, répertorier les villes les plus avancés
- L'organisation d'atelier de capitalisation et de mutualisation des bonnes pratiques en matière de stratégie de développement des ressources fiscales (prélèvement locaux, investissement économiques, partenariat public-privé)
- Elaborer une proposition de plaidoyer regroupant les principales recommandations émanant des besoins et enjeux des collectivités territoriales en la matière
- Animer la rencontre thématique qui aura lieu courant novembre 2023.

Les livrables attendus :

- Revue juridique présentant une vue d'ensemble du cadre juridique en Mauritanie, au Maroc, en Tunisie et en Algérie sur le sujet
- Cartographie des structures, dispositifs étatiques et internationaux d'accompagnement des collectivités locales sur les enjeux de Partenariat Public-Privé, attractivité des territoires et développement local
- Diagnostique des besoins de renforcement de capacité et état des lieux des villes
- Support de capitalisation (fiche de capitalisation des bonnes pratiques)
- Argumentaire et recommandations de plaidoyer

Profil :

- Connaissances des problématiques liées au développement des villes au Maghreb ;
- Capacités rédactionnelles : rédaction de rapports; fiches de synthèses
- Capacité de gestion de projet
- Autonomie dans le travail et capacité de travail en groupe et de mise en réseau ;

Formation et expérience

- Bac + 5 et minimum 5 ans d'expérience dans les domaines des sciences politiques, développement local, gestion, administration ; droit et fiscalité locale
- Une spécialité en fiscalité publique, droit public des affaires, décentralisation, sera un plus ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Maîtrise de l'arabe et du français ;

Lieu de travail

La/e consultant pourra travailler à partir de son lieu de résidence habituelle, préférablement dans un des pays cibles.

Déplacement à prévoir dans le cadre de la réunion annuelle du réseau

Type de contrat

Contrat de services

Durée du contrat

L'effort de travail est estimé à l'équivalent d'un ½ temps.

Le contrat est établi pour une durée de 3 mois (renouvelable), avec une prise de poste au 01 septembre 2023

Paielement

L'enveloppe maximale en honoraires pour la conduite de cette mission est de 7 000 €.

Les frais de déplacement et séjour pour la réunion annuelle seront pris en charge par l'AIMF.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Offre valable du 10/07/2023 au 10/08/2023 minuit heure de Paris

Entretien à partir du 16 août 2023

Procédure

- Le recrutement est effectué par l'AIMF et ses Partenaires, sur la base d'un appel à candidatures.
- Le dossier est évalué selon les critères du profil et de l'expérience recherché.
- Les candidats retenus participeront à des entretiens.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- **une lettre de candidature présentant la motivation du candidat, sa compréhension des enjeux du poste et de ses responsabilités ;**
- un **Curriculum Vitae détaillé ;**
- une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.
- **Une offre technique (avec méthodologie, actions, calendrier et offre financière)**

Si le dossier est retenu, les documents suivants devront être fournis avant l'entretien avec l'AIMF :

- Copie certifiée conforme à l'original des titres, diplômes, attestations de qualification ;
- Certificat médical attestant que le (la) candidat(e) remplit les conditions d'aptitude physique nécessaires

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes :à m.capitolin@aimf.asso.fr en mettant en copie : sp@aimf.asso.fr ; h.hassani@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr